



Procès-verbal

Conseil municipal du 19 mai 2026

Présents : Frédéric CORDEAU - Gaël DEFONTAINE - Catherine DESJARDINS - Tiphaine FUSTEC - Audrey GONNET - Audrey JACQUET - Gauthier LECOMTE - Francis SOAZANDRY - Julie APRICENA - Georges DE JESUS

Absents : Johann SAFSAF ayant donné pouvoir à Frédéric CORDEAU, Richard MARECHAL ayant donné pouvoir à Gauthier LECOMTE

Maëlle BERTRAND a motivé qu'elle arrivera après son travail.

Constance DHORBAIT, Marc PERRONNET

Secrétaire de séance : Tiphaine FUSTEC

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal

18h32, Constance DHORBAIT entre dans la salle.

Vote : 11 Pour
2 Contre

2. Désignation des Commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

18h36, Maëlle BERTRAND entre dans la salle

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Considérant que le Maire est président de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal dresse une liste de 12 commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires :

Béatrice ESCUDERO (hors commune)
Catherine DESJARDINS
Gilles LAUBIER
Anita MARGUERITAT
Jean-Luc GRESSIER
Valérie CORDEAU
Christian PLISSON
Marie Françoise LOISEAU
Patricia SAFSAF
Muriel CHAGNON

Commissaires suppléants :

Hubert LOISEAU
Mireille CALANDE
Jean-François DESJARDINS
Rémi TIRVAUDEY
Annie ROUX
Jean-Yves BEAUNE
Eliane BRETTE
Astrid FAUDEMÉR
Valérie BLASKA
Marie-France ROBERGEON

Vote : 12 Pour
2 Abstentions

3. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le mail en date du 17 avril 2026 émané de l'assistante de direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cher et demandant la délibération de nomination du correspondant incendie et secours de la commune ainsi que ses coordonnées ;

Considérant qu'il convient de procéder, après chaque renouvellement du Conseil Municipal, à la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal désigne un **correspondant incendie et secours** :

Johann SAFSAF - 3^{ème} Adjoint au maire

Vote à l'unanimité.

4. Désignation d'un référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Franck DURUISSEAU est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail : accueil@mairiesoyeenseptaine.fr ou par courrier à l'adresse suivante : **2 Route de Plaimpied 18340 SOYE EN SEPTAINE**

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent, M. Franck DURUISSEAU, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE :

Monsieur Franck DURUISSEAU, Référent déontologue de la commune de Soye en Septaine.

Julie APRICENA informe que M. DURUISSEAU devait au moins se présenter et que c'est embêtant de voter quelqu'un qu'on ne connaît pas.

Vote : 12 Pour
2 Contre

5. Election commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est président de droit de la CAO,

Considérant qu'il convient de désigner trois membres titulaires et trois suppléants de la commission d'appel d'offres pour les communes de moins de 3.500 habitants et ce pour la durée du mandat.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. Demande de vote à main levée.

Les membres suivants ont été élus :

Membres titulaires

Constance DHORBAIT

Francis SOAZANDRY

Johann SAFSAF

Membres suppléants

Catherine DESJARDINS

Marc PERRONNET

Gauthier LECOMTE

Vote à l'unanimité.

6. Renouvellement convention CFPPA

18h42, Marc PERRONNET entre dans la salle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre d'un renouvellement de partenariat avec le lycée agricole du Subdray dans le but de professionnaliser les apprenants, il est proposé de signer une convention retraçant les actions à mener sur la commune.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce partenariat.

Francis SOAZANDRY a demandé la durée de la Convention et Marc lui a répondu qu'elle est faite pour un an, de septembre à juin.

Vote à l'unanimité

❖ Commission de contrôle des listes électorales

La Préfecture, dans son mail envoyé le 28 avril dernier, a renseigné la procédure de la composition de la CCLE :
- **si 2 listes élues en présence au sein du conseil municipal : 3 conseiller municipaux de la liste qui a obtenu le plus de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette instance et 2 conseillers municipaux de l'autre liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette instance ;**

En conséquence, ont été désignés les élus suivants :

Catherine DESJARDINS
Johann SAFSAF
Richard MARECHAL

Julie APRICENA
Georges DE JESUS

A la demande de Monsieur le Maire, les élus ont répondu à l'unanimité qu'ils n'ont aucune objection à faire quant au choix des membres de la commission de contrôle.

❖ Devis de marchés publics

Suite à la question de Georges DE JESUS sur le fait que la commune devrait solliciter systématiquement trois devis pour tout achat, y compris en dehors du cadre des marchés publics, un mail a été adressé à la Préfecture à ce sujet, et sur les règles précises en vigueur concernant l'obligation — ou non — de solliciter plusieurs devis selon la nature et le montant des achats, notamment dans le cadre des marchés publics et des dispositions applicables au seuil de 60 000 €.

❖ Elections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs publié au JO du 22 avril 2026 fixe à son article 4 au **vendredi 5 juin 2026** la date de convocation des conseils municipaux pour désigner leurs délégués et suppléants. De ce fait, un prochain conseil aura lieu ce jour-là.

❖ Gènes et nuisances sonores les dimanche et jours fériés.

Julie APRICENA informe que des habitants de la commune se plaignent des effaroucheurs qui gênent leur tranquillité, notamment du côté de Plaimpied. Gauthier LECOMTE, sur demande de Monsieur le Maire, cherchera à joindre le propriétaire des effaroucheurs.

Les habitants de la Seigneurie se plaignent également du non-respect des horaires de la tonte des gazons le dimanche et les jours fériés par leurs voisins.

❖ Cambriolage survenu dans la commune

Suite au cambriolage survenu dans la commune Monsieur le Maire demande à tous d'être vigilants. Il a rendu visite à la victime à deux reprises. A la demande de Francis SOZANDRY qui a demandé de ses nouvelles, Monsieur le maire répond qu'elle était choquée par l'événement. Il contactera les brigades de Levet et de Dun afin qu'ils fassent à tour de rôle un tour dans la commune.

❖ Demande de remplacement de la benne à verres

Julie APRICENA demande de contacter le Sictrem de Baugy pour le remplacement de la benne à verres qui est fortement endommagé.

❖ **Barrières de l'école**

Monsieur le Maire a demandé l'avis des élus, à savoir s'il faut déclasser l'alerte concernant l'accident survenu devant l'école. L'ensemble des élus est d'accord pour garder l'alerte, tant que les barrières ne seront pas changées.

❖ Gauthier LECOMTE est parti à 19h30.

Séance levée à 19h41

Frédéric CORDEAU
Maire



Tiphaine FUSTEC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the name and title of Tiphaine Fustec.

